Les célébrations de Pâques

La semaine Sainte a débuté par la célébration des Rameaux et la lecture de l’évangile de la Passion, dans la totalité de nos églises, le samedi 27 et le dimanche 28 mars, et s’est poursuivie dans la plupart de nos églises, à différents moments, par

* La Cène du Seigneur, le Jeudi Saint, sans le lavement des pieds empêché par les règles sanitaires.
* Le Chemin de Croix, le Vendredi Saint, ainsi que l’office de la Passion du Seigneur
* L’office des Ténèbres le Samedi Saint
* Et la Vigile Pascale et la Messe de la Résurrection du Dimanche de Pâques très suivie.

Le Sacrement de réconciliation nous a été proposé en majorité le Samedi Saint.

Merci à tous nos prêtres de s’être « multipliés » pour nous offrir tous ces moments de prière et de partage de la Passion et la Résurrection de Notre Seigneur.

M.C.